



Démarrage d'un projet de formation en sécurité incendie dans un milieu scolaire

Aide-mémoire

Objectif

Dans le but d'augmenter la relève en sécurité incendie dans les municipalités aux prises avec une pénurie de pompières et pompiers, il est possible pour ces dernières de mettre en place un projet de formation en sécurité incendie dans un milieu scolaire en partenariat avec des établissements d'enseignement présents sur leur territoire et les services de sécurité incendie.

Un tel projet permet à des élèves, dès la troisième année du secondaire, de suivre le programme de formation *Pompier I* de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ). Pendant leur formation, les élèves peuvent exercer certaines tâches, dont des activités de prévention telles que définies par le Guide d'assignation des tâches - Programme *Pompier I*, disponible sur la page [Pompier I du site Web de l'ENPQ](#). Une fois cette formation terminée, ces élèves peuvent travailler comme pompiers au sein de services de sécurité incendie municipaux.

Étapes pour réaliser un projet de formation en milieu scolaire

L'élaboration d'un projet de formation en milieu scolaire peut vite devenir déroutante en raison des nombreux éléments à considérer et des partenaires participants. C'est donc dans le but de soutenir les municipalités à chacune des étapes de la mise en place d'un projet de formation en milieu scolaire que la liste ci-dessous a été préparée. Vous trouverez également un diagramme du processus à la page 4.

- Identifier un ou des responsables qui mettront en place le projet de formation et assureront la coordination et le suivi;
- Communiquer avec la commission scolaire ou le centre de services scolaire et les établissements d'enseignement sur votre territoire pour leur soumettre votre projet de formation en vue d'obtenir leur accord;
- Établir la clientèle et les objectifs ciblés par le projet de formation ainsi que la forme que prendra le projet (p. ex. : activités parascolaires, concentration);
- Développer un plan de formation détaillé de votre projet. En vue de vous soutenir dans cette démarche, vous trouverez un gabarit de plan de formation à la page 3;
- Informer le gestionnaire de formation de votre territoire ainsi que l'ENPQ de vos démarches pour mettre en place un projet de formation;
- Effectuer la promotion de votre projet de formation auprès des élèves de l'établissement d'enseignement sélectionné par différents moyens (p. ex. : présentation aux élèves en classe, tenue d'un kiosque dans le lieu d'enseignement sélectionné);
- Organiser une rencontre avec les parents des élèves choisis pour bien les informer sur le projet et les effets positifs que celui-ci pourra avoir sur les élèves.

Une fois toutes ces étapes terminées et que vous disposerez des autorisations nécessaires, vous pourrez déployer votre projet de formation et former la future relève en sécurité incendie!

Pour obtenir des informations additionnelles sur les projets de formation en milieu scolaire, veuillez écrire à soutien-incendie@msp.gouv.qc.ca.

Aide financière

Un soutien financier peut être accordé pour démarrer un projet de formation en milieu scolaire par l'entremise du [Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières](#). À cet égard, toute municipalité, municipalité régionale de comté ou régie intermunicipale ayant établi un service de sécurité incendie qui dessert une population de moins de 25 000 habitants et qui embauche des pompiers volontaires, à temps partiel ou à temps plein, dont la formation de base exigée est *Pompier I*, comme établi par le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* peut être admissible à ce programme.

Si vous souhaitez soumettre une demande de soutien financier pour votre projet de formation en milieu scolaire, vous devez :

- a. Obtenir une résolution de votre autorité municipale qui montre son accord à faire une demande au ministère de la Sécurité intérieure pour mettre en place un projet de formation en milieu scolaire;
- b. Remplir dûment le Formulaire de demande d'aide financière pour un projet de formation Pompier I en milieu scolaire, disponible sur la page [Aide financière au milieu municipal pour la formation des pompiers et pompières](#), et le transmettre, avec la résolution de votre autorité municipale, à financementpompiers@msp.gouv.qc.ca avant le 31 janvier.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur cette aide financière, veuillez téléphoner au 418 643-2433 (Québec) ou au 1 888 643-2433 (sans frais), ou encore écrire à financementpompiers@msp.gouv.qc.ca.

Plan de formation d'un projet de formation en milieu scolaire

Information sur le projet de formation

Nom du ou des responsables du projet	
Nom de la commission scolaire ou du centre de services scolaire	
Nom de l'établissement d'enseignement	
Type de clientèle ciblé	
Objectif du projet de formation	

Calendrier de formation

Titre du cours	Instructeur(s)	Date
Section 1 : Initiation au métier de pompier		
Section 1 : Équipement relatif à l'eau		
Section 1 : Alimentation d'une autopompe		
Section 2 : Comportement du feu		
Section 2 : Appareils de protection respiratoire		
Section 2 : Équipement et outillages		
Section 2 : Matières dangereuses		
Section 3 : Activités de prévention		
Section 3 : Processus d'intervention		
Section 3 : Processus d'intervention spécifique		
Section 4 : Intégration des compétences		
Examen de l'ENPQ		

Diagramme - Processus de développement d'un projet de formation en milieu scolaire

